

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
ARRETE N° 2026-10-CM-82
Portant délégation de fonction et de signature du 4^{ème} Adjoint
à la vie économique et au patrimoine
M.GOUVERNEUR Lionel

Le Maire de Saint Pierre d'Albigny,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-18,
Vu la démission du 3^{ème} adjoint acceptée par la Préfecture en date du 28 août 2026,
Vu la délibération n°87 du 22 septembre 2026 modifiant le tableau des adjoints et fixant son nombre à 7 ;
Considérant qu'il convient pour les adjoints initialement positionnés après le 3^{ème} adjoint d'automatiquement les promouvoir au rang supérieur,
Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de M. GOUVERNEUR Lionel.

ARRETE

Article 1

En application de l'art. L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. GOUVERNEUR Lionel adjoint au maire, est délégué à la vie économique et au patrimoine.

A ce titre, il sera notamment en charge :

- Du développement du commerce et de l'artisanat
- Du rayonnement touristique
- De la préservation et la mise en valeur du patrimoine
- Du suivi des zones d'activités économiques

Article 2

Une délégation permanente est également donnée à M. GOUVERNEUR Lionel - 4^{ème} adjoint au maire, pour les convocations, les comptes rendus et notes explicatives des dossiers en charge.

Article 3

M.GOUVERNEUR Lionel percevra des indemnités de fonction telles que prévues dans la délibération du Conseil Municipal portant sur les indemnités des élus.

Article 4

Abroge l'arrêté n° 2026-04-CM-27 en date du 3 avril 2026 portant délégation de fonction et de signature de du 5^{ème} Adjoint à la vie économique et au patrimoine M.GOUVERNEUR Lionel.

Article 5

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- L'intéressé
- Receveur Trésor Public
- Mme la Préfète de la Savoie
- Le procureur de la République

Fait à saint Pierre d'Albigny, le 6 octobre 2026

Michel Bouvier,
Le Maire

